

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 174**19 février 2003****SOMMAIRE**

AB Foods Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	8346	CPPL Lux 1 S.A., Luxembourg	8340
Agrind International Holding Company S.A., Luxembourg	8324	CPPL Lux 1 S.A., Luxembourg	8340
Agrind International Holding Company S.A., Luxembourg	8324	Cylcarb, S.à r.l., Mamer	8343
Agrind International Holding Company S.A., Luxembourg	8324	D-Loisirs S.A., Grundhof	8331
Aldebaran Holding S.A., Luxembourg	8324	D.H.S.V., Dikkrecher Honds-Sport-Veräin, A.s.b.l., Diekirch	8348
Aldebaran Holding S.A., Luxembourg	8352	DSW AG, Diekirch	8331
Aldebaran Holding S.A., Luxembourg	8352	Eurostrarch S.A., Senningerberg	8321
Aldebaran Holding S.A., Luxembourg	8352	Gebelux S.A., Weiswampach	8342
Altamar S.A., Luxembourg	8341	Geninvestor Holding S.A., Weiswampach	8351
Arena Finance S.A., Luxembourg	8348	Gestion Internationale (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg	8312
Arena Finance S.A., Luxembourg	8348	Gestion Internationale (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg	8312
Assurances Mathgen S.A., Vichten	8351	Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Luxembourg	8346
ATTC S.A., Administration Technique et Travaux Comptables S.A., Luxembourg	8337	Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Luxembourg	8345
Bärfilux S.A., Luxembourg	8339	Hein Déchèts, S.à r.l., Bech-Kleinmacher	8351
Blang-Lauterbach, S.à r.l., Mertert	8342	Hein Invest 1, S.à r.l., Bech-Kleinmacher	8306
Blang-Lauterbach, S.à r.l., Wasserbillig	8342	Image One S.A., Luxembourg	8344
Blang-Lauterbach, S.à r.l., Wasserbillig	8342	Infodataweb S.A., Bereldange	8321
BNP Insticash Fund S.A., Luxembourg	8344	Japan Floor	8306
Camelius S.A., Luxembourg	8307	Jovest Holding S.A., Luxembourg	8345
Camelius S.A., Luxembourg	8307	Jovest Holding S.A., Luxembourg	8345
Camelius S.A., Luxembourg	8307	Laumabert S.C., Luxembourg	8309
Carambole Holding S.A., Luxembourg	8338	Luxinia S.A., Luxembourg	8343
Carambole Holding S.A., Luxembourg	8338	Medinvest International S.C.A., Medinvest International (Invecom Management), Luxembourg	8334
Ceradur, S.à r.l., Mamer	8329	Medinvest International S.C.A., Medinvest International (Invecom Management), Luxembourg	8336
Ceradur, S.à r.l., Mamer	8330	Mofin Holding S.A., Luxembourg	8308
Ceradur, S.à r.l., Mamer	8331	Mofin Holding S.A., Luxembourg	8308
CNCP-NKBK International Finance S.A., Luxembourg	8341	More than Fuels S.A., Wincrange	8325
Copininvesting Holding S.A., Luxembourg	8316	Nifrac Finance S.A., Luxembourg	8347
Copininvesting Holding S.A., Luxembourg	8316	Nifrac Finance S.A., Luxembourg	8347
Corevest, Compagnie de Recherches et d'investissements S.A.H., Luxembourg	8314	Nosneb Holding S.A., Luxembourg	8320
Corevest, Compagnie de Recherches et d'investissements S.A.H., Luxembourg	8315	Nosneb Holding S.A., Luxembourg	8320
Cosita, S.à r.l., Troisvierges	8344		
CPPL Lux 1 S.A., Luxembourg	8340		

Opalia S.A., Luxembourg	8307	Schroder Management Services (Luxembourg) S.A., Senningerberg	8318
P.B.M. S.A.H., Luxembourg	8347	Sea Star Investments S.A., Luxembourg	8339
P.B.M. S.A.H., Luxembourg	8347	Sea Star Investments S.A., Luxembourg	8339
PARFINEX S.A., Participations et Financements Extérieurs S.A., Luxembourg	8309	Sea Star Investments S.A., Luxembourg	8339
Parlu Holding S.A., Luxembourg	8337	Sea Star Investments S.A., Luxembourg	8340
Parlu Holding S.A., Luxembourg	8337	Shop Vinandy S.e.n.c., Vianden	8336
Parlu Holding S.A., Luxembourg	8337	Sinbad S.A., Luxembourg	8321
Patrimoine Invest Advisory Company S.A.H., Luxembourg	8323	Sinbad S.A., Luxembourg	8321
Patrimoine Invest Advisory Company S.A.H., Luxembourg	8323	Société de Participations François Muller, S.à r.l., Luxembourg	8322
Patrimoine Invest Advisory Company S.A.H., Luxembourg	8323	Société de Participations François Muller, S.à r.l., Luxembourg	8323
Patrimoine Invest Advisory Company S.A.H., Luxembourg	8323	Star Venture I S.C.A., Luxembourg	8325
Patrimoine Invest Advisory Company S.A.H., Luxembourg	8324	Star Venture I S.C.A., Luxembourg	8329
PNG Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg	8325	Technolux Holding S.A., Luxembourg	8316
Race International S.A., Luxembourg	8309	Technolux Holding S.A., Luxembourg	8317
Rhin Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	8314	Transports Hein, S.à r.l., Bech-Kleinmacher	8306
Robeco Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg	8318	Tredief S.A., Luxembourg	8308
Robeco Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg	8318	United Brands International S.A., Strassen	8312
		Valelux S.A., Luxembourg	8338

JAPAN FLOOR, Fonds Commun de Placement.

Le rapport annuel au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(05505/009/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

TRANSPORTS HEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 17.286.

Constituée par-devant M^e Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1980, acte publié au Mémorial C n° 74 du 12 avril 1980, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 30 du 2 février 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 janvier 1992, acte publié au Mémorial C n° 297 du 6 juillet 1992, capital converti en Euro suivant avis publié au Mémorial C n° 768 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour TRANSPORTS HEIN, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(05506/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

HEIN INVEST 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 68.017.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 209 du 26 mars 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 768 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour HEIN INVEST 1, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(05508/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CAMELIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.018.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 5 juillet 2002 que Monsieur Denis Rifaut, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson a été nommé administrateur-délégué.

L'administrateur délégué aura tout pouvoir pour représenter et engager la société par sa seule signature en ce qui concerne la gestion journalière.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05288/749/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

CAMELIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.018.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 5 juillet 2002 que: l'assemblée a réélu au poste d'administrateurs pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2002:

- Monsieur Denis Rifaut, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson.
- Monsieur Philippe Rifaut, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54136 Bouxières-aux-Dames.
- Monsieur Michel Godefroy, administrateur de société, demeurant à F-54550 Maizières.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2002:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05293/749/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

CAMELIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.018.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(05294/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

OPALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.892.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(05295/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

TREDIEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 46.185.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue
au siège social de la société en date du 5 novembre 2002 à 8.30 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, comptable, 111 Waistrooss, à L-5440 Remerschen qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 5, case 10.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05289/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

MOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.344.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05403/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

MOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.344.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Mauro Puppo, indépendant, demeurant 1, Via Monte Grappa à Bedano al Lambro (Italie) et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05405/694/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

LAUMABERT S.C., Société Civile.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 novembre 2002 que:

l'assemblée a mis la société en liquidation.

Monsieur Marcel Lafforgue, gérant d'entreprises, demeurant en France et

Madame Martine Balanca, gérant d'entreprises, demeurant en France ont été nommés liquidateurs.

Les liquidateurs ont immédiatement remis leur rapport à l'assemblée.

L'assemblée a alors prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'assemblée a décidé la distribution du solde net de liquidation aux associés. Le solde de liquidation non réclamé (s'il y en a) sera déposé à la Caisse des Consignation.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05290/749/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

RACE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(05296/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

PARFINEX S.A., PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 48.938.

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A. en abrégé PARFINEX S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.938, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 24 du 16 janvier 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Michel Comblin, conseil fiscal, demeurant à Genappe.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Eddy Donadello, comptable, demeurant à Jemeppe-sur-Sambre.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les huit cent quatre-vingt-quinze mille sept (895.007) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Remplacement des huit cent quatre-vingt-quinze mille sept (895.007) actions existantes sans désignation de valeur nominale par soixante-quinze millions huit cent cinquante-cinq mille (75.855.000) actions nouvelles et attribution d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) à chacune.

2.- Attribution des actions aux actionnaires.

3.- Pouvoir à accorder aux administrateurs agissant individuellement pour procéder à la modification du registre des actions nominatives.

4. - Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5.- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, étant entendu que dans la limite de l'objet social, les actes suivants relèvent de la gestion journalière:

- recevoir et signer le courrier;
- engager et licencier le personnel;
- acquérir et vendre des marchandises et des biens mobiliers par nature, en ce compris des véhicules automobiles de quelque nature que ce soit;
- exiger toute somme due à la société par qui que ce soit et à quelque titre que ce soit, en particulier percevoir toutes valeurs postales et télégraphiques, bons, chèques et assignations de toute espèce et de quelque montant que ce soit, en ce compris des mandats sur le Trésor, sur la Caisse des Dépôts et Consignations, sur les bureaux de douanes et les receveurs des Finances et toutes espèces de caisses publiques ou privées;
- délivrer toutes quittances d'encaissement et décharges dans les formes requises, exonérant les débiteurs de chacune et de toute leur responsabilité;
- exécuter les opérations normales de banque ainsi qu'émettre des chèques sur les comptes courants de la société ouverts auprès de quelque banque que ce soit ou institution de crédit, également à découvert, jusqu'à concurrence des crédits accordés à la même société, faire des prélèvements bancaires, émettre des traites sur les clients, accepter des traites émises sur la société, ouvrir des coffres-forts et disposer de leur contenu, endosser pour encaissement, virement sur le compte et en paiement, protester et quittance des effets et des titres à ordre;
- exécuter tout acte et opération auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, des receveurs des Finances, des douanes, des Postes et télégraphes, des chemins de fer, des entreprises de transport, et en général, d'effectuer des retraits et des expéditions de marchandises, valeurs et plis, lettres recommandées et chargées, constituer et retirer des cautionnements, consentir des obligations et des libérations de quelque sorte que ce soit;
- initier des actions judiciaires ou administratives à quelque degré de juridiction et à quelque instance que ce soit, nommer des avocats et autres mandataires aux procès, même au niveau de cassation;
- représenter la société devant toute autorité politique, militaire, fiscale et syndicale;
- conclure des contrats dans la limite de l'administration journalière, notamment des contrats d'assurance, de location, de distribution, de concession et d'adjudication, également avec les administrations publiques;
- désigner des mandataires pour l'accomplissement d'actes spéciaux ou de catégories d'actes dans les limites des pouvoirs de gestion journalière ci-dessus.

Le conseil d'administration peut également nommer des directeurs généraux ou des mandataires particuliers, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires, pour l'accomplissement d'actes spéciaux ou de catégories d'actes et déterminer leurs pouvoirs.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont une signature est nécessairement celle du Président ou du Vice-Président, ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans les limites des ses pouvoirs.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les huit cent quatre-vingt-quinze mille sept (895.007) actions existantes sans désignation de valeur nominale par soixante-quinze millions huit cent cinquante-cinq mille (75.855.000) actions nouvelles et de leur attribuer une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'attribuer les soixante-quinze millions huit cent cinquante-cinq mille (75.855.000) actions de dix euros (EUR 10,-) aux actionnaires de la manière suivante:

La société ILVA SpA, ayant son siège à Viale Certosa 249, I-20151 Milan, cinquante millions huit cent cinquante-deux mille trente et une (50.852.031) actions nouvelles en échange des cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (599.999) actions anciennes;

La société ERISIDER HOLLAND BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège à Tongersestraat 24A, NL-6211 LN Maastricht,

vingt-cinq millions deux mille huit cent quatre-vingt-quatre (25.002.884) actions nouvelles en échange des deux cent quatre-vingt-quinze mille sept (295.007) actions anciennes et contre paiement de la somme de deux euros et quarante cents (EUR 2,40) à la société ILVA SpA, prédésignée, pour cause d'arrondi, ce au plus tard le 31 décembre 2002.

La société ILVA RICE, ayant son siège à B-6000 Charleroi, BP 1502, rue de l'Acier 1,

quatre-vingt-cinq (85) actions nouvelles en échange d'une (1) action ancienne contre paiement de la somme de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) à la société ILVA SpA, prédésignée, pour cause d'arrondi, ce au plus tard le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs aux administrateurs agissant individuellement pour procéder à la modification du registre des actions nominatives.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à sept cent cinquante-huit millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 758.550.000,-) représenté par soixante-quinze millions huit cent cinquante-cinq mille (75.855.000) actions de dix euros (EUR 10,) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, étant entendu que dans la limite de l'objet social, les actes suivants relèvent de la gestion journalière:

- recevoir et signer le courrier;
- engager et licencier le personnel;
- acquérir et vendre des marchandises et des biens mobiliers par nature, en ce compris des véhicules automobiles de quelque nature que ce soit;
- exiger toute somme due à la société par qui que ce soit et à quelque titre que ce soit, en particulier percevoir toutes valeurs postales et télégraphiques, bons, chèques et assignations de toute espèce et de quelque montant que ce soit, en ce compris des mandats sur le Trésor, sur la Caisse des Dépôts et Consignations, sur les bureaux de douanes et les receveurs des Finances et toutes espèces de caisses publiques ou privées;
- délivrer toutes quittances d'encaissement et décharges dans les formes requises, exonérant les débiteurs de chacune et de toute leur responsabilité;
- exécuter les opérations normales de banque ainsi qu'émettre des chèques sur les comptes courants de la société ouverts auprès de quelque banque que ce soit ou institution de crédit, également à découvert, jusqu'à concurrence des crédits accordés à la même société, faire des prélèvements bancaires, émettre des traites sur les clients, accepter des traites émises sur la société, ouvrir des coffres-forts et disposer de leur contenu, endosser pour encaissement, virement sur le compte et en paiement, protester et quittance des effets et des titres à ordre;
- exécuter tout acte et opération auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, des receveurs des Finances, des douanes, des Postes et télégraphes, des chemins de fer, des entreprises de transport, et en général, d'effectuer des retraits et des expéditions de marchandises, valeurs et plis, lettres recommandées et chargées, constituer et retirer des cautionnements, consentir des obligations et des libérations de quelque sorte que ce soit;
- initier des actions judiciaires ou administratives à quelque degré de juridiction et à quelque instance que ce soit, nommer des avocats et autres mandataires aux procès, même au niveau de cassation;
- représenter la société devant toute autorité politique, militaire, fiscale et syndicale;
- conclure des contrats dans la limite de l'administration journalière, notamment des contrats d'assurance, de location, de distribution, de concession et d'adjudication, également avec les administrations publiques;
- désigner des mandataires pour l'accomplissement d'actes spéciaux ou de catégories d'actes dans les limites des pouvoirs de gestion journalière ci-dessus.

Le conseil d'administration peut également nommer des directeurs généraux ou des mandataires particuliers, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires, pour l'accomplissement d'actes spéciaux ou de catégories d'actes et déterminer leurs pouvoirs.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont une signature est nécessairement celle du Président ou du Vice-Président, ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans les limites des ses pouvoirs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Zimmer, M. Comblin, E. Donadello, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2002, vol. 423, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(05031/242/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

GESTION INTERNATIONALE (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.152.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 6 décembre 2002 que:
Le bénéfice de l'exercice clos au 31 octobre 2002 augmenté des résultats antérieurs est affecté de la manière suivante:

- Distribution aux actionnaires	537.000,00 EUR
- Résultats reportés	2.403,19 EUR

L'assemblée a réélu au poste d'administrateurs pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 octobre 2003:

- Monsieur Guy Buisseret demeurant professionnellement 47, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.
- BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social 47, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.
- LUXIGEC S.A. ayant son siège social 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 octobre 2003:

- DELOITTE & TOUCHE ayant son siège social 3, route d'Arlon à L-2011 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05291/749/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

GESTION INTERNATIONALE (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.152.

Les comptes annuels au 31 octobre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(05292/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

UNITED BRANDS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 82.148.

L'an deux mille deux, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED BRANDS INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1109 du 5 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à Moutfort.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Béatrice Pauls, employée privée, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les sept mille cinq cents (7.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Création de deux catégories d'actions.

2.- Echange des sept mille cinq cents (7.500) actions existantes contre sept cent cinquante (750) actions de Catégorie «A» sans droit de vote et six mille sept cent cinquante (6.750) actions de Catégorie «B» avec droit de vote et détermination de leurs droits respectifs.

3.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions comme suit:

actions de Catégorie «A» sans droit de vote («actions privilégiées») et actions de Catégorie «B» avec droit de vote («actions ordinaires»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les sept mille cinq cents (7.500) actions existantes contre sept cent cinquante (750) actions de Catégorie «A» sans droit de vote (les «actions privilégiées») et six mille sept cent cinquante (6.750) actions de Catégorie «B» avec droit de vote («les actions ordinaires»). Leurs droits respectifs sont plus amplement déterminés à l'article trois des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) actions de catégorie «A» sans droit de vote («les actions privilégiées») et en six mille sept cent cinquante (6.750) actions de Catégorie «B» avec droit de vote («les actions ordinaires»), chaque action («A» et «B») ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de catégorie «A» (actions sans droit de vote) donneront lieu à un dividende privilégié récupérable de cinq pour cent (5%) de la valeur nominale, étant entendu qu'après paiement de ce dividende privilégié, les actions sans droit de vote (actions «A») et les actions ordinaires (actions «B») se partageront à titre égal tout dividende supplémentaire.

Les actions «A» sans droit de vote auront également un droit privilégié au remboursement des apports faits sur ces actions sans aucun autre droit privilégié sur le surplus de la liquidation.

Le capital autorisé est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions dont trente mille (30.000) actions de catégorie «A» et deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de catégorie «B», d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Steeman, B. Pauls, F. Monceau, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2002, vol. 423, fol. 9, case1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(05085/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.940.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La société SVILUPPI IMMOBILIARI S.p.A., ayant son siège à Via del Corso, 63, I-00186 Rome, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 novembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société à responsabilité limitée RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1996, publié au Mémorial C numéro 229 du 7 mai 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 avril 2002, non encore publié au Mémorial C.

- La société a actuellement un capital social de six cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante euros (EUR 682.240,-), représenté par vingt-six mille deux cent quarante (26.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains de l'associé unique, savoir la société SVILUPPI IMMOBILIARI S.p.A., prédésignée.

- L'associé unique déclare procéder à la dissolution de la société RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., prédésignée.

- Elle donne décharge pleine et entière au gérant actuellement en fonction pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.

- Elle déclare que les parts sociales de la société RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., prédésignée, n'ont jamais été émises matériellement.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2002, vol. 422, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(05025/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

COREVEST, COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.190.

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COREVEST, COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.190, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 décembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 36 du 21 février 1980. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions du conseil d'administration prises en date du 18 octobre 2001, publiées au Mémorial C, numéro 685 du 3 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique During, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 59, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Josiane Dhamen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-) sans création d'actions nouvelles, par incorporation de résultats reportés.

2) Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-) à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-), sans création d'actions nouvelles, moyennant incorporation dans le capital social de résultats reportés à due concurrence.

Libération

La preuve de l'existence de résultats reportés à concurrence de deux cent quarante-cinq mille euros (EUR 245.000,-) a été fournie au notaire instrumentaire, moyennant le bilan au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}**

Le capital social est fixé à quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement EUR 1.260,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Fasbender, V. During, J. Dhamen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

P. Frieders.

(05450/212/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

COREVEST, COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

P. Frieders.

(05453/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

COPINVESTING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.590.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

(05297/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

COPINVESTING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.590.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 14 janvier 2003*

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour les exercices clôturés aux 30 juin 2000, 2001 et 2002 sont approuvés.

Les comptes annuels aux 30 juin 2000, 2001 et 2002 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés.

Monsieur Stéphane Best, demeurant à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, est nommé au poste de commissaire aux comptes pour les exercices 2000, 2001 et 2002 de la société.

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et José Jimenez; ainsi que celui du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Stéphane Best, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 30 juin 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

COPINVESTING HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05305/780/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

TECHNOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.591.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TECHNOLUX HOLDING S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.591, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 329 du 5 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianluca Ninno, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Création de deux classes d'administrateurs A et B et détermination de leur pouvoir.

2. Modification subséquente de l'article 6, premier alinéa et de l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, dont au moins deux sont des administrateurs de classe A et un administrateur de classe B. Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.»

«**Art. 9.** La société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs de classe A soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, et ce pour toute transaction prise individuellement ne dépassant pas un

montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune. Pour toute transaction dépassant ce montant, la signature d'au moins un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B est requise.»

3. Nomination des administrateurs actuels en qualité d'administrateurs de classe A.

4. Nomination de Monsieur Gianluca Ninno, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de classe B.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'administrateurs A et B et de déterminer leur pouvoir.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 6, premier alinéa et l'article 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, dont au moins deux sont des administrateurs de classe A et un administrateur de classe B. Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.»

«**Art. 9.** La société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs de classe A soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, et ce pour toute transaction prise individuellement ne dépassant pas un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune. Pour toute transaction dépassant ce montant, la signature d'au moins un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B est requise.»

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme les administrateurs actuellement en fonction comme administrateurs de classe A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Gianluca Ninno, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme administrateur de classe B.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Seddio, G. Ninno, R. Garbin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 52, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

P. Frieders.

(05422/212/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

TECHNOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

P. Frieders.

(05425/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.490.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2003.

(05361/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 40.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2002

En date du 28 novembre 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2002;
- de ne pas renouveler le mandat de M. Winfried Kilp en qualité d'Administrateur de la SICAV. Le Conseil d'Administration cooptera un nouvel Administrateur en remplacement de M. Kilp dès que possible;
- de renouveler les mandats de Mme Edith J. Siermann et de M. Stéfan Richter en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05365/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SCHRODER MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 33.755.

In the year two thousand and two, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SCHRODER MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office in 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg (R.C. Luxembourg B 33.755), incorporated by a notarial deed on 15th May 1990, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 17th July, 1990. The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 29th September, 2000, published in the Mémorial of 29th March, 2001.

The meeting is presided over by Mrs Anne-Sophie Saunier, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Murielle Nguyen, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gilles Hauben, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notice was necessary.

III. That the board of the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred forty-six thousand Euro (346,000 Euro) to bring it from one hundred twenty-four thousand Euro (124,000.- Euro) to four hundred seventy thousand Euro (470,000 Euro), without creation of new shares.

2.- Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation, so that it reads as follows:

«The corporate capital is set at four hundred seventy thousand Euro (470,000.- Euro), consisting of twenty thousand (20,000) shares in registered form with no par value.»

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and forty-six thousand Euro (EUR 346,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty-four thousand Euro (EUR 124,000.-) up to four hundred and seventy thousand Euro (EUR 470,000.-), without creation of new shares.

The increase of capital has been paid up by the existing shareholders proportionally to their participation in the share capital by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of three hundred and forty-six thousand Euro (EUR 346,000.-), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at four hundred and seventy thousand Euro (EUR 470,000.-), consisting of twenty thousand (20,000) shares in registered form with no par value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand three hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCHRODER MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg (R.C. Luxembourg B 33.755), constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 17 juillet 1990. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2000, publié au Mémorial en date du 29 mars 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Sophie Saunier, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Murielle Nguyen, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles Hauben, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. Le bureau de l'assemblée, représentant le capital social entier, est valablement constitué et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-six mille Euro (346.000,- Euro) pour le porter de cent vingt-quatre mille Euro (124.000,- Euro) à quatre cent soixante-dix mille Euro (470.000,- Euro), sans émission d'actions nouvelles.

2.- Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, pour être lu comme suit:

«Le capital social est fixé à quatre cent soixante-dix mille Euro (470.000,- Euro) représenté par vingt mille (20.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quarante-six mille Euro (EUR 346.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille Euro (EUR 124.000,-) à quatre cent soixante-dix mille Euro (EUR 470.000,-), sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital a été libérée par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social par versement en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition le montant de trois cent quarante-six mille Euro (EUR 346.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Il résulte de ce qui précède que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié pour être lu comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-dix mille Euro (EUR 470.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille trois cents Euro.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.S. Saunier, M. Nguyen, G. Hauben, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2002, vol. 422, fol. 94, case 1. – Reçu 3.460 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(03243/242/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

NOSNEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 51.581.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05409/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

NOSNEB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 51.581.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi à L-2120 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05410/694/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

EUROSTRARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 75.863.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(05356/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

INFODATAWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.853.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(05357/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SINBAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.961.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05412/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SINBAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.961.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi à L-2120 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05414/694/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS FRANÇOIS MULLER, Société à responsabilité limitée,
(anc. GRAND GARAGE JEAN MULLER).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.463.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GRAND GARAGE JEAN MULLER, avec siège social à Luxembourg, 70, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 19.463, ci-après également désignée par «la Société» à savoir:

1.- Madame Germaine Meder, administrateur-délégué de la société, veuve du sieur François Muller, demeurant à Luxembourg

2.- Monsieur Robert Kerschen, ingénieur diplômé, demeurant à Garnich,

3.- Monsieur André Kerschen, médecin-spécialiste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes, prises à l'unanimité des voix des détenteurs de parts sociales en pleine propriété et de parts sociales en usufruit:

1.- Les associés autorisent Madame Germaine Meder, veuve de Monsieur François Muller, prise en sa qualité d'administrateur - délégué de la Société, de constituer au nom de la Société une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GRAND GARAGE JEAN MULLER ,

qui aura pour objet l'achat, la vente, la location, le leasing et la représentation d'automobiles de tourisme, de véhicules utilitaires, de tracteurs, de motocyclettes et de vélomoteurs, neufs ou d'occasion, d'accessoires, de pièces de rechange et de produits d'entretien pour véhicules automoteurs, la location de places de garage et notamment l'exploitation de garages, de stations-service et d'ateliers de réparation pour voitures automobiles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe,

au capital social de deux cent soixante mille euros (260.000,-€), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent soixante euros (260,-€) chacune,

qui seront toutes souscrites par la Société, et

libérées par l'apport de l'universalité de la situation active et passive de la Société.

2.- En vue de l'exécution de cette autorisation les associés décident

° de modifier la dénomination sociale de la Société pour adopter celle de SOCIETE DE PARTICIPATIONS FRANÇOIS MULLER, et de modifier en conséquence l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art.1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée SOCIETE DE PARTICIPATIONS FRANÇOIS MULLER, et

° de modifier l'article deux des statuts concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à 1.000,-€ environ.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Meder, R. Kerschen, A. Kerschen, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

P. Frieders.

(05402/212/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS FRANÇOIS MULLER, Société à responsabilité limitée,
(anc. GRAND GARAGE JEAN MULLER).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003. P. Frieders.
(05404/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

PATRIMOINE INVEST ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.210.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.
(05359/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

PATRIMOINE INVEST ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.210.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2001

En date du 28 décembre 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- D'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2001 de la manière suivante:

* distribution d'un dividende de LUF 25.000,- par action aux actionnaires de la société

* report du résultat diminué du montant distribué

- De ratifier la cooptation en date du 27 mars 2001 de M. Thierry Logier en remplacement de M. Patrick Laverny, démissionnaire.

- De ratifier la cooptation en date du 1^{er} octobre 2001 de M. Roland Dillien en remplacement de M. Thierry Logier, démissionnaire.

- D'élire M. Roland Dillien en tant qu'administrateur pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

- De reconduire les mandats de M. Antoine Gilson de Rouvreur, M. Jean-Marie Rinié en tant qu'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

- De reconduire le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 29 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05370/005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

PATRIMOINE INVEST ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.210.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2002

En date du 31 décembre 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter l'exercice clos au 30 novembre 2002.

- D'accepter la démission de M. Roland Dillien en tant qu'administrateur en date du 15 octobre 2002.

- De ratifier la cooptation en date du 15 octobre 2002 de Mme Sandrine Leclercq en remplacement de M. Roland Dillien, démissionnaire.

- D'élire Mme Sandrine Leclercq en tant qu'administrateur pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

- De reconduire les mandats de M. Antoine Gilson de Rouvreur, M. Jean-Marie Rinié en tant qu'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2003.

- De reconduire le mandat de ERNST & YOUNG S.A., en qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2003.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05371/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

PATRIMOINE INVEST ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.210.

Les bilans au 30 novembre 2000 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

(05383/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

AGRIND INTERNATIONAL HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 19.619.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05406/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

AGRIND INTERNATIONAL HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 19.619.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05407/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

AGRIND INTERNATIONAL HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 19.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05408/694/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

MORE THAN FUELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 60.

R. C. Diekirch B 5.494.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société
tenue au siège de la société, en date du 18 décembre 2002 à 16.00 heures*

Révocation du mandat du commissaire aux comptes:

L'assemblée générale décide à l'unanimité la révocation du mandat du commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE CONFIDENTIA DAGEST, S.à r.l. et ceci avec effet immédiat.

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

Est nommée commissaire aux comptes à l'unanimité des voix, la société S.R.E. REVISION, société de révision CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Wincrange, le 14 novembre 2002.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2003, vol. 272, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90253/832/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

PNG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 68.027.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(05358/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

STAR VENTURE I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.547.

In the year two thousand and two, on the nineteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,
acting in her capacity as attorney-in fact of the board of directors of STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Unlimited Shareholder of the company, by virtue of a resolution taken by the board of directors in its meeting held on December 17, 2002; copy of the minutes of said meeting, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company STAR VENTURE I S.C.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 77 547, was incorporated by deed of the undersigned notary on August 11, 2000, published in the Mémorial C, number 85 of February 6, 2001; the articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on December 9, 2002, not yet published.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the Company has an issued capital of eight hundred and twenty-eight thousand five hundred euro (828,500.-€) divided into one hundred and sixty-five thousand seven hundred (165,700) shares, comprising:

(i) one hundred and forty thousand seven hundred (140,700) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.-€) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.-€) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of sixty-nine million six hundred and forty-six thousand five hundred euro (69,646,500.-€) have been paid on the A Shares.

III) Pursuant to the resolutions of the board of directors of December 17, 2002, the Unlimited Shareholder has decided to redeem twenty-four thousand one hundred and twenty (24,120) Redeemable Shares («A Shares») of the Company.

Pursuant to Article 11 of the Articles of Incorporation, the A Shares are redeemed by the Company pro rata to the number of issued A Shares held by each Limited Shareholder at their issue price which corresponds to their nominal value of five euro (5.-€) together with the issue premium of four hundred and ninety-five euro (495.-€), as follows:

* six hundred (600) A Shares are redeemed from MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., with registered office at Via Turati 16/18, I - 20121 Milano (Italy), at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* one thousand two hundred (1,200) A Shares are redeemed from G.P.P INTERNATIONAL S.A., with registered office at 5, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, at a total price of six hundred thousand euro (600,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.A, with registered office at Via Dante 2, I - 15100 Alessandria (Italy), at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l, with registered office at Piazza Meda 2/4, I - 20121 Milano (Italy), at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.p.A., with registered office at Corso Galileo Galilei, 12, I-20126 Torino (Italy), at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* two thousand four hundred (2,400) A Shares are redeemed from EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, with registered office at A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Ireland), at a total price of one million two hundred thousand euro (1,200,000.-€);

* one thousand two hundred (1,200) A Shares are redeemed from GESTIELLE MERCHANT S.p.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona- S. Geminiano e S. Prospero, with registered office at Via Anfiteatro 9, I - 37121 Verona (Italy), at a total price of six hundred thousand euro (600,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from BANCA INTESA S.p.A., with registered office at Via Monte di Pietà 8, I - 20100 Milano, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, with registered office at rua da Cooperativa Agricola BL D 2°C, 9050 - 017 Funchal (Madeira), at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from VINIFIN INTERNATIONAL S.A., with registered office at 17, rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* two thousand four hundred (2,400) A Shares are redeemed from FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., with registered office at 33, rue Albert 1^{er}, L - 1117 Luxembourg, at a total price of one million two hundred thousand euro (1,200,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from SAVIZOR HOLDING S.A., with registered office at 23, avenue Monterey, L- 2086 Luxembourg, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from WORLD STAR INVESTMENTS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from ONIVAL INTERNATIONAL S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from MONTEPASCHI VITA S.p.A., with registered office at Via San Giovanni Della Croce 3, I - 00162 Roma (Italy), at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* eight hundred and forty (840) A Shares are redeemed from STAR INVESTORS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of four hundred and twenty thousand euro (420,000.-€);

* seven hundred and twenty (720) A Shares are redeemed from MAYLUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of three hundred and sixty thousand euro (360,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from RE SOLE S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* one thousand two hundred (1,200) A Shares are redeemed from AZUFIN S.A., with registered office at 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, at a total price of six hundred thousand euro (600,000.-€);

* one thousand five hundred and sixty (1,560) A Shares are redeemed from FINSAP INVESTMENTS S.A., with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, at a total price of seven hundred and eighty thousand euro (780,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from MASTAR INVEST S.A., with registered office at 3, place d'Argent, L- 1413 Luxembourg, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* six hundred (600) A Shares are redeemed from MGO LUX S.A., 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, at a total price of three hundred thousand euro (300,000.-€);

* three thousand six hundred (3,600) A Shares are redeemed from VEGASTAR S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L- 1450 Luxembourg, at a total price of one million eight hundred thousand euro (1,800,000.-€).

The amount of one hundred and twenty thousand six hundred euro (120,600.-€) is allocated to the special reserve provided for by Article 49-8 5) of the Luxembourg company law.

The Unlimited Shareholder has resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty thousand six hundred euro (120,600.-€) so as to bring it down from its present amount of eight hundred and twenty-eight thousand five hundred euro (828,500.-€) to seven hundred and seven thousand nine hundred euro (707,900.-€) by means of cancellation of the twenty-four thousand one hundred and twenty (24,120) redeemed A Shares of the Company and to re-allocate the amount of one hundred and twenty thousand six hundred euro (120,600.-€) to the reserve for issue premium.

As a consequence of such reimbursement of part of the share premium and of the cancellation of the twenty-four thousand one hundred and twenty (24,120) redeemed A Shares and of the capital reduction resulting therefrom, the two first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«Art. 5. Two first paragraphs. The Company has an issued capital of seven hundred and seven thousand nine hundred euro (707,900.-€) divided into one hundred and forty-one thousand five hundred and eighty (141,580) shares, comprising:

- (i) one hundred and sixteen thousand five hundred and eighty (116,580) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.-€) each («A Shares»);
- (ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.-€) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of fifty-seven million seven hundred and seven thousand one hundred euro (57,707,100.-€) have been paid on the A Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.-€.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Actionnaire Commandité de la société, en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration en sa réunion du 17 décembre 2002; copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société STAR VENTURE I S.C.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 77 547, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 85 du 6 février 2001; les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2002, non encore publié.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social émis est de huit cent vingt-huit mille cinq cents euros (828.500,-€) divisé en cent soixante-cinq mille sept cents (165.700) actions comprenant:

- i) cent quarante mille sept cents (140.700) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,-€) chacune («Actions A»);
- ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,-€) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de soixante-neuf millions six cent quarante-six mille cinq cents euros (69.646.500,-€) ont été payées sur les Actions A.

III) Conformément aux résolutions du conseil d'administration du 17 décembre 2002, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder au rachat de vingt-quatre mille cent vingt (24.120) Actions Rachetables («Actions A») de la Société.

Conformément à l'Article 11 des Statuts, les Actions A sont rachetées par la Société au pro rata du nombre d'Actions A émises détenues par chaque Actionnaire Commanditaire à leur prix d'émission qui correspond à leur valeur nominale de cinq euros (5,-€) ensemble avec la prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-quinze euros (495,-€), comme suit:

- * six cents (600) Actions A sont rachetées de MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., avec siège social à Via Turati 16/18, I- 20121 Milano (Italie), à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);
- * mille deux cents (1.200) Actions A sont rachetées de G.P.P INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, à un prix total de six cent mille euros (600.000,-€);
- * six cents (600) Actions A sont rachetées de CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.a, avec siège social à Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italie), à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);
- * six cents (600) Actions A sont rachetées de BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l, avec siège social à Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italie), à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);
- * six cents (600) Actions A sont rachetées de SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.p.A., avec siège social à Corso Galileo Galilei, 12, I-20126 Torino (Italie), à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* deux mille quatre cents (2.400) Actions A sont rachetées de EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, avec siège social à A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Irlande), à un prix total de un million deux cent mille euros (1.200.000,-€);

* mille deux cents (1.200) Actions A sont rachetées de GESTIELLE MERCHANT S.p.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona- S. Geminiano e S. Prospero, avec siège social à Via Anfiteatro 9, I- 37121 Verona (Italie), à un prix total de six cent mille euros (600.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de BANCA INTESA S.p.A., avec siège social à Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano (Italie), à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, avec siège social à Rua da Cooperativa Agricola BL D 2°C, 9050 - 017 Funchal (Madeira), à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de VINIFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 17, rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg, à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* deux mille quatre cents (2.400) Actions A sont rachetées de FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social au 33, rue Albert 1^{er}, L- 1117 Luxembourg, à un prix total de un million deux cent mille euros (1.200.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de SAVIZOR HOLDING S.A., avec siège social au 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg, à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L- 1450 Luxembourg, à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de WORLD STAR INVESTMENTS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L- 2121 Luxembourg, à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de ONIVAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L- 2121 Luxembourg, à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de MONTEPASCHI VITA S.p.a., avec siège social à Via San Giovanni Della Croce 3, I - 00162 Rome (Italie), à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* huit cent quarante (840) Actions A sont rachetées de STAR INVESTORS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, à un prix total de quatre cent vingt mille euros (420.000,-€);

* sept cent vingt (720) Actions A sont rachetées de MAYLUX S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L- 2121 Luxembourg, à un prix total de trois cent soixante mille euros (360.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de RE SOLE S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L- 2121 Luxembourg, à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* mille deux cents (1.200) Actions A sont rachetées de AZUFIN S.A., avec siège social à 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, à un prix total de six cent mille euros (600.000,-€);

* mille cinq cent soixante (1.560) Actions A sont rachetées de FINSAP INVESTMENTS S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, à un prix total de sept cent quatre-vingt mille euros (780.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de MASTAR INVEST S.A., avec siège social au 3, place d'Argent, L- 1413 Luxembourg, à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* six cents (600) Actions A sont rachetées de MGO LUX S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L- 2121 Luxembourg, à un prix total de trois cent mille euros (300.000,-€);

* trois mille six cents (3.600) Actions A sont rachetées de VEGASTAR S.A., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L- 1450 Luxembourg, à un prix total de un million huit cent mille euros (1.800.000,-€).

Le montant de cent vingt mille six cents euros (120.600,-€) est alloué à la réserve spéciale prévue par l'Article 49-8 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

L'Actionnaire Commandité a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt mille six cents euros (120.600,-€) afin de le ramener de son montant actuel de huit cent vingt-huit mille cinq cents euros (828.500,-€) à sept cent sept mille neuf cents euros (707.900,-€) par l'annulation de vingt-quatre mille cent vingt (24.120) Actions A de la Société rachetées et de réallouer le montant de cent vingt mille six cents euros (120.600,-€) à la réserve pour prime d'émission.

En conséquence du remboursement partiel de la prime d'émission et de l'annulation des vingt-quatre mille cent vingt (24.120) Actions A rachetées et de la réduction de capital en résultant, les deux premiers alinéas de l'Article 5 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Deux premiers alinéas.** La Société a un capital émis de sept cent sept mille neuf cents euros (707.900,-€) divisé en cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingts (141.580) actions comprenant:

i) cent seize mille cinq cent quatre-vingts (116.580) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,-€) chacune («Actions A»);

ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,-€) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cinquante-sept millions sept cent sept mille cent euros (57.707.100,-€) ont été payées sur les Actions A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société en raison des présentes, sont estimés à environ 1.800,-€.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conform, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

P. Frieders.

(05411/212/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

STAR VENTURE I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

P. Frieders.

(05413/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CERADUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer, 101, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 17.122.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CERADUR, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Joseph Kerschen en date des 22 novembre 1985, 4 décembre 1987, et 7 décembre 1990 et encore suivant acte sous seing privé du 18 avril 2001 (conversion du capital social en Euros). Lesdits actes ont été publiés au Mémorial C numéro 23 du 4 février 1980, numéro 23 du 30 janvier 1986, numéro 37 du 11 février 1988, numéro 182 du 16 avril 1991 et numéro 320 du 26 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Wolter, ingénieur, demeurant à Luxembourg, qui désigne aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant à Bienne, Suisse.

L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Jacqueline Hutmacher-Stoffel, employée privée, demeurant à Schifflange,

tous ici présents et ce acceptant.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentaire d'acter:

que le seul associé CERATIZIT, société anonyme, ayant son siège social à Mamer, ainsi que le nombre de parts qu'il détient est indiqué sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par le mandataire dudit associé ainsi que par les membres du Bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement:

que l'intégralité du capital social étant ainsi présente, la présente assemblée générale extraordinaire peut se tenir sans convocation préalable, l'associé se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avec eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué préalablement;

que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points de son ordre du jour conçu comme suit:

1. Modification de la durée de la société et adaptation de l'article 3 des statuts.
2. Modification de l'article 6 des statuts pour y refléter la nouvelle dénomination sociale de l'actionnaire.
3. Ajoute à l'article 13 des statuts pour y insérer un régime de signature à l'égard des tiers.
4. Modification de l'année sociale et extension de celle en cours jusqu'au 28 février 2003.
5. Modification de l'article 18 pour y biffer le mot «anticipativement».
6. Décharge à un des trois gérants et nomination d'un nouveau troisième gérant et modification de l'article 15 des statuts pour refléter la décision qui précède.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée les justifications des points figurant à l'ordre du jour, découlant de la modification de l'année sociale de la société-mère; de même, Monsieur Guy Wolter prie l'assemblée de noter, en raison de la modification de la fonction de Monsieur Jean-Paul Lanners, ingénieur, demeurant à Luxembourg-Dommeldange, désormais en tant que Président du Conseil d'Administration de la société-mère CERATIZIT, Mamer, d'accepter la démission de celui-ci avec effet immédiat de sa fonction exécutive de co-gérant de la société à responsabilité limitée CERADUR.

L'assemblée exprime à Monsieur Jean-Paul Lanners ses remerciements pour les éminents services rendus en tant que gérant depuis la création de la société.

L'assemblée constate la justification objective et le caractère exceptionnel de la modification de l'année sociale, pour mettre celle-ci en conformité avec celle de la société-mère CERATIZIT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend ensuite, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de modifier la durée de la société pour donner à celle-ci une durée illimitée.

L'article 3 des statuts est adapté en conséquence et aura la teneur suivante: «La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute selon les dispositions de l'article 18 des statuts.»

2. L'assemblée décide d'actualiser la teneur de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions six cent mille Euros, représenté par cent quatre mille (104.000) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées, détenues par CERATIZIT, société anonyme ayant son siège social à Mamer, Grand Duché de Luxembourg.»

3. L'assemblée décide d'ajouter au début de l'article 13 des statuts un nouvel alinéa comme suit:

«La société sera, dans ses rapports avec les tiers, valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe d'un gérant et d'un fondé de pouvoirs de la société, ou de toute autre manière décidée de cas en cas par la gérance pour les actes désignés ou délégués par celle-ci.»

4. L'assemblée décide de modifier l'année sociale et la teneur de l'article 15 des statuts, pour fixer celle-ci du premier mars au dernier jour du mois de février de l'année suivante.

L'article 15 des statuts aura la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier mars et finit le dernier jour du mois de février de l'année suivante.»

L'assemblée décide à cet effet de prolonger l'exercice social en cours du trente-et-un décembre deux mille deux jusqu'au vingt-huit février deux mille trois.

5. L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts pour y biffer le mot «anticipativement».

6. L'assemblée accorde au co-gérant, Monsieur Jean-Paul Lanners, pleine et entière décharge de ses fonctions jusqu'à ce jour.

7. L'assemblée nomme pour une durée indéterminée aux fonctions du 3^{ème} co-gérant Monsieur Hans Joachim Krumholz, Sprecher des Vorstands de la société anonyme CERATIZIT, demeurant à Reutte, Tyrol, Autriche.

Monsieur Jacques Lanners exercera les fonctions de Président du Conseil de gérance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Signé: G. Wolter, J.-Cl. Wolter, J. Stoffel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 66, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

P. Frieders.

(05432/212/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CERADUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8201 Mamer, 101, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 17.122.

Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 octobre 1979, publié au Mémorial C numéro 23 du 4 février 1980. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Joseph Kerschen en date du 22 novembre 1985, publié au Mémorial C numéro 23 du 30 janvier 1986, du 4 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 37 du 11 février 1988 et du 7 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 182 du 16 avril 1991, suivant acte sous seing privé du 18 avril 2001 (conversion du capital social en euros), publié au Mémorial C numéro 320 du 26 février 2002 et suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002, non encore publié.

EXTRAIT

Gérance

Suite aux modifications constatées et décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2002, la gérance de la société est assurée par les personnes ci-après, nommées pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Jacques Lanners, administrateur-délégué de CERATIZIT S.A., demeurant 10, rue des Bouleaux, L-7307 Steinsel,

2. Monsieur Thierry Wolter, administrateur-délégué de CERATIZIT S.A., demeurant 21, route d'Arlon, L-8550 Noerdange,

3. Monsieur Hans Joachim Krumholz, administrateur-délégué de CERATIZIT S.A., demeurant à Reutte, Tyrol, Autriche.

Monsieur Jacques Lanners exerce les fonctions de président du conseil de gérance.

Fondés de procuration

La gérance a nommé les personnes suivantes comme fondés de procuration avec une signature B:

- Felix Godelet, manager accounting de CERATIZIT, Mamer,

- Claude Lanners, chef des achats de CERATIZIT, Mamer.

Régime de signatures

La société sera, dans ses rapports avec les tiers, valablement représentée par la signature conjointe de deux des gérants (signature A) ou par la signature conjointe d'un des deux gérants et d'un fondé de procuration de la société (signature B), ou de toute autre manière décidée de cas en cas par la gérance pour des actes désignés ou délégués par celle-ci. Des actes ne dépassant pas dix mille (10.000) euros, pourront être signés conjointement par deux porteurs de signature B.

Pour la Société

J. Lanners / H.-J. Krumholz / T. Wolter

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05434/212/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CERADUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer, 101, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 17.122.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

P. Frieders.

(05438/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

D-LOISIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort.

R. C. Diekirch B 5.705.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2002

Résolution 1

Les actionnaires décident à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Daniel Albert en tant qu'administrateur et de directeur de la société. Ils accordent décharge à Monsieur Albert pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Résolution 2

Les actionnaires nomment comme nouvel administrateur Mademoiselle Nathalie Kremer, employée, demeurant à L-7782 Bissen, rue des Jardins 58.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2003, vol. 170, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(90256/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

DSW A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Reiner Weiland, Umweltingenieur, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen, Kreppestrasse, 81;
2. Dame Sabine Johannes, Immobilienkauffrau, Ehegattin von Herr Reiner Weiland, vorgenannt, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen, Kreppestrasse, 81.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer.

Art. 1. Unter der Bezeichnung DSW AG wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einst-

weiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Ausführen für den eigenen Bedarf oder für den Bedarf Dritter von allen Arten von administrativen Arbeiten. Außerdem die Beteiligungen auf jede Art und Weise an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Aktien zu je zweihundertfünfzig (250,-) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens 3 Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen 3 Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen. Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung.

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem zweiten Mittwoch des Monats Juli um fünfzehn Uhr nachmittags im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes.

Art. 17 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2002. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiavor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Herr Reiner Weiland, vorgeannt, hundertzwanzig Aktien	120
2. Dame Sabine Johannes, vorgeannt, vier Aktien.....	4
Total: Hundertvierundzwanzig Aktien.....	124

Die Aktien wurden zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig (7.750) Euro zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Gemäß dem Gesetz vom 11. August 1998, erklären die Parteien ausdrücklich, daß sie die wirklichen Nutzniesser der gegenwärtigen Operation sind und die Gelder, Güter und Rechte weder vom Drogenhandel noch von einer der Straftaten welche im Artikel 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches vorgesehen sind herrühren.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausenddreihundert (1.300) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
- 2- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 1. Herr Reiner Weiland, vorgeannt;
 2. Dame Sabine Johannes, vorgeannt;
 3. Herr Theo Laubach, Transportunternehmer, wohnhaft in L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre;
- 3- Die Generalversammlung bestimmt zu Präsidenten des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren: Herr Reiner Weiland, vorgeannt.
- 4- Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die gemeinsame Unterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates und eines der Verwaltungsratsmitglieder.
- 5- Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Die anonyme Gesellschaft EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG S.A.), mit Sitz in L-1361 Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Weiand, geb. Johannes, R. Weiand, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2002, vol. 610, fol. 45, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2003.

F. Unsen.

(90255/234/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

MEDINVEST INTERNATIONAL S.C.A., MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT), Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.357.

In the year two thousand two, on the eighteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Manuela Bondandini, employee, residing in Pregassona (Switzerland),

acting by virtue of decisions of INVECOM MANAGEMENT S.A., Manager of the company, taken on December 9, 2002, copy of which decisions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT) S.C.A., in short form MEDINVEST INTERNATIONAL S.C.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, registered with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg, section B, number 76.357, was incorporated by deed of the undersigned notary on June 15, 2000, published in the Mémorial C, number 751 of October 12, 2000. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on September 24, 2002, published in the Mémorial C, number 1620 of November 12, 2002.

II) Following the said deed of September 24, 2002 the Corporation has an issued share capital of seventy-four million three hundred thousand euros (74,300,000.-€) divided into seven million four hundred and thirty thousand (7,430,000) Shares of ten euros (10.-€) each, comprising

a) seven million four hundred thousand and ten (7,400,010) Ordinary Shares, fully paid up, and

b) twenty-nine thousand nine hundred and ninety (29,990) Management Shares, fully paid up.

The Corporation has an authorised share capital of one hundred and fifty million euros (150,000,000.-€), divided into fifteen million (15,000,000) shares, comprising a maximum of thirteen million five hundred thousand (13,500,000) ordinary shares having a par value of ten euros (10.-€) each (the «Ordinary Shares») and a maximum of one million five hundred thousand (1,500,000) management shares having a par value of ten euros (10.-€) each, to be issued to the Manager (the «Management Shares») (the Ordinary Shares and the Management Shares collectively referred to as the «Shares»), having a par value of ten euros (10.-€) each.

The Manager, within a period of 5 years from the date of the publication of the Articles of Incorporation in the Mémorial, is authorised to issue further Ordinary Shares and/or Management Shares up to the total authorised share capital set forth at paragraph (1) preceding (the «New Shares»), in whole or in part, with or without an issue premium, also in various tranches, at its own discretion, and to accept subscriptions for such New Shares. The Manager is specifically authorised to proceed to the issue of New Shares without reserving to the then existing shareholders any pre-emptive or preferential right to subscribe such New Shares.

The Manager shall determine the terms and conditions of any issue of New Shares, including the determination of the issue price and the premium, if any, thereof.

Whenever New Shares are issued in accordance with this Article, the Manager shall take steps to amend this Article in order to record the change before a notary, and shall take or authorise any steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the applicable law.

III) Pursuant to this authorization, the Manager has decided to increase the capital of the Company by an amount of two million three hundred and thirty-six thousand euros (2,336,000.-€) so as to raise it from its present amount of seventy-four million three hundred thousand euros (74,300,000.-€) to seventy-six million six hundred and thirty-six thousand euros (76,636,000.-€) by the issue of two hundred and thirty-three thousand six hundred (233,600) new Ordinary Shares having a par value of ten euros (10.-€) each and having the same rights and obligations as the existing Shares, at an issue price of ten euros (10.-€) per share.

The Manager decided to issue the two hundred and thirty-three thousand six hundred (233,600) new Ordinary Shares without the existing shareholders having any preferential subscription right.

The Manager decided to accept the subscription and payment of the two hundred and thirty-three thousand six hundred (233,600) new Ordinary Shares as follows:

The two hundred and thirty-three thousand six hundred (233,600) new Ordinary Shares have been subscribed by INVECOM MANAGEMENT S.A., with registered office in L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare and paid up to the extent of one hundred percent (100%) each by a contribution in cash of two million three hundred and thirty-six thousand euros (2,336,000.-€).

The amount of two million three hundred and thirty-six thousand euros (2,336,000.-€), paid up in cash by the subscriber, has been at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«Art. 5. First paragraph. (1) The Corporation has an issued share capital of seventy-six million six hundred and thirty-six thousand euros (76,636,000.-€) divided into seven million six hundred and sixty-three thousand six hundred (7,663,600) Shares of ten euros (10.-€) each, comprising

a) seven million six hundred and thirty-three thousand six hundred and ten (7,633,610) Ordinary Shares, fully paid up, and

b) twenty-nine thousand nine hundred and ninety (29,990) Management Shares, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately 26,200.-€.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Manuela Bondandini, employée privée, demeurant à Pregassona (Suisse),

agissant en vertu de décisions de INVECOM MANAGEMENT S.A., Gérant de la société, prises en date du 9 décembre 2002, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT) S.C.A., en abrégé MEDINVEST INTERNATIONAL S.C.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 76.357, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 751 du 12 octobre 2000. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1620 du 12 novembre 2002.

II) Conformément audit acte du 24 septembre 2002, la Société a un capital émis de soixante-quatorze millions trois cent mille euros (74.300.000.-€) divisé en sept millions quatre cent trente mille (7.430.000) Actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune, comprenant:

a) sept millions quatre cent mille et dix (7.400.010) Actions Ordinaires, entièrement libérées,

b) vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (29.990) Actions de Commandité, entièrement libérées.

La Société a un capital autorisé de cent cinquante millions euros (150.000.000.-€), divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions, comprenant un maximum de treize millions cinq cent mille (13.500.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune (les «Actions Ordinaires») et un maximum d'un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune, à émettre en faveur du Gérant (les «Actions de Commandité») (les «Actions Ordinaires») et les «Actions de Commandité) étant conjointement appelées les «Actions», avec une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune).

Le Gérant, dans un délai de 5 ans à partir de la date de la publication des statuts au Mémorial, est autorisé à émettre d'autres Actions Ordinaires et/ou Actions de Commandité à concurrence du montant du capital autorisé exposé au paragraphe (1) ci-dessus (les «Nouvelles Actions»), en tout ou partie, avec ou sans prime d'émission, aussi en plusieurs tranches, à sa seule discrétion, et à accepter des souscriptions pour ces Nouvelles Actions. Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à l'émission de Nouvelles Actions sans réserver aux actionnaires existants tout droit de préemption ou droit préférentiel de souscrire à ces Nouvelles Actions.

Le Gérant déterminera les termes et conditions de toute émission de Nouvelles Actions, en ce compris la détermination du prix d'émission et des primes, s'il y a lieu.

Lorsque des Nouvelles Actions sont émises conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra les mesures pour modifier ces Statuts afin d'enregistrer la modification devant notaire, et prendra et autorisera toute mesure requise pour l'exécution et la publication de telles modifications en conformité avec la loi applicable.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Gérant a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux millions trois cent trente-six mille euros (2.336.000.-€) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze millions trois cent mille euros (74.300.000.-€) à soixante-seize millions six cent trente-six

mille euros (76.636.000,-€) par l'émission de deux cent trente-trois mille six cents (233.600) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,-€) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes, à un prix d'émission de dix euros (10,-€) par action.

Le Gérant a décidé d'émettre les deux cent trente-trois mille six cents (233.600) nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions nouvelles.

Le Gérant a décidé d'accepter la souscription et la libération des deux cent trente-trois mille six cents (233.600) nouvelles Actions Ordinaires comme suit:

Les deux cent trente-trois mille six cents (233.600) nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites par INVECOM MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare et libérées à concurrence de cent pour cent (100%) chacune par versement en espèces de deux millions trois cent trente-six mille euros (2.336.000,-€).

Le montant de deux millions trois cent trente-six mille euros (2.336.000,-€), payé en espèces par le souscripteur, a été mis à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** (1) La Société a un capital émis de soixante-seize millions six cent trente-six mille euros (76.636.000,-€) divisé en sept millions six cent soixante-trois mille six cents (7.663.600) Actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-€) chacune, comprenant:

- a) sept millions six cent trente-trois mille six cent dix (7.633.610) Actions Ordinaires, entièrement libérées,
- b) vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (29.990) Actions de Commandité, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ 26.200,-€.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bondandini, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 52, case 7. – Reçu 23.360 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

P. Frieders.

(05415/212/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

MEDINVEST INTERNATIONAL S.C.A., MEDINVEST INTERNATIONAL (INVECOM MANAGEMENT), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.357.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

P. Frieders.

(05418/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SHOP VINANDY, Société en nom collectif.

Siège social: L-9425 Vianden, 11, rue de la Frontière.

R. C. Diekirch B 1.412.

—

Suite à un don manuel du 27 décembre 2002, prenant effet le 31 décembre 2002, les parts sociales de la société sont dorénavant réparties comme suit:

- Monsieur Théo Vinandy	45 parts sociales
- Monsieur Jean-Claude Vinandy	55 parts sociales

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90258/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

PARLU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.605.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

(05298/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

PARLU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.605.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

(05299/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

PARLU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.605.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 14 janvier 2003*

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 2000 et 2001 sont approuvés.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et 2001 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés.

Monsieur Stéphane Best, demeurant à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, est nommé au poste de Commissaire aux Comptes pour les exercices 2000 et 2001 de la société.

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et José Jimenez; ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Stéphane Best, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour réquisition et publication
Pour extrait sincère et conforme
PARLU HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 9.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05306/780/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**ATTC S.A., ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 16.441.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05502/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CARAMBOLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.840.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(05416/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CARAMBOLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.840.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi à L-2120 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05417/694/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

VALELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.457.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Signataires catégorie A:

1. - Monsieur Gino Valentini, entrepreneur, demeurant à Calcinato (BS), Italie, Fraz. Ponte S. Marco, Via Romanelli n° 1
2. - Monsieur Claudio Valentini, entrepreneur, demeurant à Calcinato (BS), Italie, Fraz. Ponte S. Marco, Via Romanelli n° 3

Signataires catégorie B:

3. - Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen
4. - Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern, président du conseil d'administration

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

(05452/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

BÄRFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.679.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 19 décembre 2002, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée prend acte de l'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 qui s'élève à EUR 1.576.401,45 et qui a été affecté partiellement en réserve libre selon décision de l'assemblée générale statutaire du 26 avril 2002. L'assemblée prend acte également que suite à cette affectation la réserve libre s'élève à EUR 3.862.042,51.

Suite à ces considérations, l'assemblée décide de distribuer aux actionnaires une partie de ces montants affectés en réserve libre sous la forme d'un dividende d'un montant total brut de EUR 1.500.000. Du montant brut du dividende seront déduits les impôts ou les taxes qui seraient éventuellement dues au Grand-Duché de Luxembourg pour la distribution de dividendes. L'assemblée décide que la distribution de dividendes se fera endéans le 31 décembre 2002 et donne pouvoir au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement dudit dividende et de procéder ensuite au paiement conformément aux montants décidés dans la présente résolution.

Suite à cette décision l'assemblée prend acte la réserve libre s'élèvera à EUR 2.362.042,51.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

BÄRFILUX S.A.

R. Vismara / M. Cottella

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05454/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SEA STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.005.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05420/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SEA STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.005.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05421/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SEA STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.005.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05423/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SEA STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.005.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée décide de ratifier tous les actes posés par Monsieur Johan Dejans et Madame C.-E. Cottier Johansson en tant qu'administrateurs de la société depuis le 26 avril 2001 au jour de la présente assemblée générale.
- L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société et de la nommer jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE BENOY, réviseur d'entreprises, ayant son siège social 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05424/694/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CPPL LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.025.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05426/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CPPL LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.025.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83 case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(05428/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CPPL LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2002

- L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Andrew Peter Jeanes, chartered surveyor, demeurant au 33, Cavendish Square, P.O. Box 2326, London W1A 2NF et Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg est réélu comme Commissaire aux comptes. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05429/694/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CNCP-NKBK INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.512.

—

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 juin 2002

Sont présents:

- Rogiers Werner

- Johan Dejans

Est excusé:

- Jacques Bousse

La présente réunion a pour ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur;

2. Cooptation d'un nouvel administrateur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Jacques Bousse, directeur de sociétés, demeurant au 8, avenue des Arts à B-1210 Bruxelles, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de coopter en remplacement Monsieur Jean-Christophe Vanhuysse, directeur de sociétés, demeurant au 8, avenue des Arts à B-1210 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 30 juin 2002.

R. Werner / J. Dejans

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05419/694/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ALTAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

—

Il ressort d'un courrier adressé à la société que M. Laurent Fisch, juriste, demeurant à Luxembourg, a démissionné comme commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05500/321/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

BLANG-LAUTERBACH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 1. Januar 2003 innerhalb der Grossgemeinde Mertert/Wasserbillig von 21, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig nach 57, route de Wasserbillig, L-6686 Mertert verlegt.

Mertert, den 2. Januar 2003.

F.-J. Blang / M. Lauterbach

Gesellschafter / Gesellschafter

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2003, vol. 169, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05455/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

BLANG-LAUTERBACH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Der mit Wirkung vom 22. August 2002 erklärte Rücktritt des technischen Geschäftsführers, Herrn Wilfried Stegmann, wird angenommen.

Ihm wird für seine Tätigkeit Entlastung erteilt.

Wasserbillig, den 5. September 2002.

F.-J. Blang / M. Lauterbach

Gesellschafter / Gesellschafter

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2002, vol. 169, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05456/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

BLANG-LAUTERBACH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Unter Abänderung des Artikel 4 des Gesellschaftsgründungsvertrages vom 19. Dezember 2001 wird der Gesellschaftsgegenstand wie folgt formuliert: Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von sämtlichen Dachdeckerarbeiten. Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Wasserbillig, den 4. März 2002.

F.-J. Blang / M. Lauterbach

Gesellschafter / Gesellschafter

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 2002, vol. 169, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05457/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

GEBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 12, route de Clervaux.

R. C. Diekirch B 3.362.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 23 décembre 2002, vol. 211, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 janvier 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(90259/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

LUXINIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.739.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Signature.

(05458/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CYLCARB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer, 101, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 12.155.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CYLCARB, avec siège social route de Holzem à Mamer.

Constituée sous la forme juridique d'une société anonyme, suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 juillet 1974, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 193 du 27 septembre 1974, et transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 31 décembre 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 70 du 5 avril 1982. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Joseph Kerschen en date du 7 décembre 1984 et du 28 octobre 1988 et suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 14 décembre 1994, publiés au Mémorial C numéro 25 du 29 janvier 1985, C 28 du 1^{er} février 1989 et C 176 du 18 avril 1995, ainsi que par suite de différents transferts de parts et encore par acte reçu par le même notaire Christine Doerner, en date du 3 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Wolter, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jacqueline Hutmacher-Stoffel, employée privée, demeurant à Schiffflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant à Bienne, Suisse.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentaire d'acter que:

- la liste de présence renseigne le nombre de parts émises et leur détention; après avoir été signée par les membres du Bureau, celle-ci restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement;

- l'intégralité du capital social étant représentée, la présente assemblée générale extraordinaire peut se tenir sans convocation préalable, l'associé unique Ceratizit, société anonyme, ayant son siège social à Mamer, se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué préalablement comme suit:

1. Décision de mise en liquidation anticipée de la société

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs

Ces constatations sont approuvées par l'assemblée qui passe à l'examen de son ordre du jour. Monsieur le Président expose que dans le cadre de la fusion constatée par acte du notaire instrumentaire le 29 novembre 2002 entre CERAMETAL, Mamer et le groupe PLANSEE TIZIT Aktiengesellschaft, Tirol, Autriche, il est apparu opportun de centraliser l'ensemble des activités industrielles et commerciales au sein de la nouvelle société anonyme CERATIZIT, Mamer, de sorte qu'il y a lieu d'acter la dissolution avec effet au 31 décembre 2002 de la société à responsabilité limitée CYLCARB, dont l'ensemble des activités et de l'actif et du passif seront repris à cette date par CERATIZIT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend ensuite, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation anticipée avec effet au trente-et-un décembre deux mille et deux (31.12.2002) de la société, en nommant comme liquidateur Monsieur Félix Godelet, Accounting Manager CERATIZIT, demeurant à Ell.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur le pouvoir de céder à CERATIZIT, société anonyme, ayant son siège social à Mamer, le fonds de commerce actif et passif, y compris tous droits et obligations contractuels résultant de commandes et livraisons en cours et de créances de la société à la date du 31 décembre 2002.

Le liquidateur aura en outre tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous autres actes de liquidation de la société sous sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Signé: G. Wolter, J. Stoffel, J.-Cl. Wolter, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

P. Frieders.

(05446/212/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

BNP INSTICASH FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 65.026.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2002 que Madame Nathalie Boulefort-Fulconis a démissionné de ses fonctions de Président et d'Administrateur de BNP INSTICASH FUND.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Franck Goasguen en tant que nouvel Administrateur pour achever le mandat de Madame Nathalie Boulefort-Fulconis.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Franck Goasguen en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour le Conseil d'Administration

J. Leomant, V. Glane

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 13, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05459/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

IMAGE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 43, rue Alphonse München.

R. C. Luxembourg B 79.232.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration de la société en date du 18 novembre 2002 que:

Monsieur Ntambwe wa Ntambwe Michel, demeurant au 97, rue des Romains, L-8041 Strassen, remplace l'administrateur démissionnaire Pascal Campo, demeurant au 1622 Chemin de Pierre Feu, F-13100 Aix en Provenance auquel l'assemblée accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

Pour extrait conforme

pour IMAGE ONE S.A.

P. Vyvey

Mandataire

Pour acceptation du mandat

Ntambwe wa Ntambwe Michel

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05501/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

COSITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 10, rue Eichelsberg.

R. C. Diekirch B 4.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 3 janvier 2003, vol. 211, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 janvier 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(90260/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 22 avril 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus et Monsieur Koen Lozie au poste d'Administrateur et décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur COSAFIN S.A., domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Commissaire aux Comptes de la société V.O. CONSULTING LUX S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31.12.2002.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05464/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 579, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

FIDUPAR

Signature

(05466/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 31.093.

Im Jahre zweitausendzwei, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 18. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 267 vom 22. September 1989 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 31.093. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 453 vom 21. März 2002.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Lothar Rafalski, administrateur-délégué, Luxemburg, welcher Frau Alexa Gasper, Sekretärin, Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Horst Baumann, Geschäftsführer, Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem instrumentierenden Notar unterschrieben.

II.- Da sämtliche eintausend (1.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1) Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals um 212.106,48 € auf dann 460.000,- € durch Einbringen eines Betrages in gleicher Höhe aus dem bestehenden Gewinnvortrag und somit Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

2) Erhöhung der gesetzlichen Rücklage um 21.210,65 € auf dann 46.000,- € durch Einbringen eines Betrages in gleicher Höhe aus dem bestehenden Gewinnvortrag.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das gezeichnete Aktienkapital um einen Betrag von zweihundertzwölftausendeinhundertsechs Euro achtundvierzig Cent (212.106,48 €) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von zweihundertsiebenundvierzigtausendachthundertdreundneunzig Euro zweiundfünfzig Cent (247.893,52 €) auf vierhundertsechzigtausend Euro (460.000,- €) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Aktien, durch Einbringen eines Betrages von zweihundertzwölftausendeinhundertsechs Euro achtundvierzig Cent (212.106,48 €) aus dem bestehenden Gewinnvortrag.

Der Nachweis über das Bestehen des Gewinnvortrages in besagter Höhe wurde dem instrumentierenden Notar auf Grund einer Bilanz zum 31. Dezember 2001 erbracht.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5 der Satzung infolge der vorhergehenden Kapitalerhöhung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Kapital.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vierhundertsechzigtausend Euro (460.000,- €). Es ist in ein-tausend (1.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung der gesetzlichen Rücklage um einundzwanzigtausendzweihundert-zehn Euro fünfundsechzig Cent (21.210,65 €) und dieselbe somit auf sechszehntausend Euro (46.000,- €) herauf-zusetzen.

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Lasten aller Art, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden auf ungefähr 1.320,- € abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Rafalski, A. Gasper, H. Baumann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 13. Januar 2003.

P. Frieders.

(05427/212/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 31.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

P. Frieders.

(05430/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

AB FOODS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 520.103.200,-

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 89.457.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la société du 20 décembre 2002

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société le 20 décembre 2002 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 69A, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05503/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.252.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 16 mai 2002 à 9.30 heures à Luxembourg,
23, avenue de la Porte-Neuve*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur G. Rap-paz, A. De Bernardi et J.-M. Heitz ainsi que du commissaire aux comptes Monsieur Roland Klein.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée gé-nérale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05460/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(05467/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

P.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.631.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 8 mars 2002 à 11.00 heures à Luxembourg, 23,
avenue de la Porte-neuve*

Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs en fonction et le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05461/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

P.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(05469/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ARENA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(05468/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ARENA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.194.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue extraordinairement le 3 juillet 2002 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler leur mandat pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05465/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

D.H.S.V., DIKKRECHER HONDS-SPORT-VERÄIN, A.s.b.l., Verein ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: Diekirch.

STATUTEN**Benennung - Sitz - Dauer**

Art. 1. Gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 21 April 1928 wird eine Vereinigung von Hundebesitzern und Hundeliehabern unter dem Name DIKKRECHER HONDS-SPORT-VERÄIN (D H.S.V.) gegründet.

Der Verein ist der C. L.S, C. U. (Centrale Luxembourgeoise du Sport pour Chiens d'Utilité) angegliedert. Der Sitz ist in Diekirch und seine Dauer ist unbegrenzt.

Gesellschaftszweck und Ziel

Art. 2. Der D.S.H.V. hat zum Ziel, unter Ausschluß jederpolitischen und konfessionellen Tätigkeit, die Förderung des Hundesports durch:

- a) Abhalten von regelmäßigen Dressurübungen
- b) Abhalten von nationalen und internationalen Prüfungen
- c) Ausbildung von Hundeführern, Dressurleitern und Helfern
- d) Vermittlung zwischen Liebhabern und Züchtern von Hunden
- e) Fördern von Ausstellungen, Schauen und Dressurprüfungen
- f) Abhalten von Versammlungen und Vortragsabenden usw.

Ausstellungen, nationale und internationale Dressurprüfungen werden durch besondere vom Vorstand oder von der dazu bestimmten Kommission ausgearbeiteten Reglemente genau geregelt. Diese Reglemente sind für alle Mitglieder rechtsgültig, Veranstaltungen werden von den dazu bestimmten Kommissionen geleitet und finanziell geregelt. Überschüsse, Defizite oder sonstige Verluste bei Veranstaltungen werden vom Verein übernommen.

Falls diese Ausstellungen und Dressurprüfungen nicht nach den Reglementen der C.L.S.C.U. abgehalten werden, dürfen sie nicht gegen deren Reglemente verstoßen und den Sportkalender der C.L.S.C.U., nicht beeinträchtigen.

Zusammensetzung

Art. 3. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt.

Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern, inaktiven oder sympathisierenden Mitgliedern sowie Ehrenmitgliedern.

Mitgliedschaft

Art. 4. Mitglied des D.H.S.V. kann jede Person werden, die einen unbescholtenen Ruf genießt. Der Vorstand entscheidet über die Aufnahme der betreffenden Person.

Bei einer Aufnahmeverweigerung bedarf es keinerlei Begründung des Vorstandes der betreffenden Person gegenüber.

Aufnahme

Art. 5. Um aktives Mitglied zu werden, muß eine schriftliche Beitrittserklärung an den Vorstand eingereicht werden. Über die Annahme oder Ablehnung entscheidet der Vorstand durch einfache Stimmenmehrheit. Über die aktive Mitgliedschaft entscheidet jährlich der Vorstand. Außerdem um aktives Mitglied zu werden, muß man:

- a) den jährlichen Beitrag bezahlen, dessen Betrag jährlich von der Generalversammlung, auf Vorschlag des Vorstandes festgesetzt wird, ohne höher als 25 Euro und ohne niedriger als 6 Euro zu sein.
- b) die Dressurtaxe, die vom Vorstand festgesetzt wird, zahlen,

Aktives Mitglied kann man auch werden und ohne Dressurtaxe zu bezahlen, indem man sich aktiv am Vereinsleben betätigt, d. h. wenn man länger als ein Jahr im Verein regelmäßig tätig ist, Terrain- oder Gebäude- oder sonstige Arbeiten für den Verein entrichtet, oder einen Posten im Vorstand einnimmt.

Lediglich die aktiven Mitglieder haben das Stimmrecht.

Der Verein ist gehalten für alle aktiven, bei der C.L.S.C.U. gemeldeten Hundeführer, alle Vorstandsmitglieder eine Lizenz bei der C.L.S.C.U. zu beantragen; das Halten einer solchen Lizenz verpflichtet zu der bedingungslosen Annahme der Statuten und internen Reglements der C.L.S.C.U.

Inaktives oder sympathisierendes Mitglied, kann jede Person werden, ohne jegliche Verpflichtung dem Verein gegenüber, die die Bestrebungen des Vereins unterstützt und fördert, sowie den jährlichen Beitrag bezahlt.

Ehrenmitglieder werden vom Vorstand für moralisch und physisch geleistete Dienste gegenüber dem Verein, vom Vorstand für eine bestimmte Zeit bis auf Lebensdauer ernannt.

Austritt und Ausschluss

Art. 6. Die Mitgliedschaft wird aufgelöst

- a) durch eine schriftliche Austrittserklärung an den Vorstand
- b) durch einen stillschweigenden Austritt bei Nichtbezahlung der Beiträge

Art. 7. Der Ausschluss eines Mitglieds kann in folgenden Fällen vom Vorstand ausgesprochen werden.

- a) bei Nichtbezahlung von Schulden gegenüber des D.H.S.V. nach zweimaliger schriftlicher Aufforderung,
- b) bei groben Verstößen gegen Statuten und interne Reglemente
- c) bei nachgewiesener Teilnahmslosigkeit in Sachen des D.H.S.V.
- d) bei ehrenrührigen Handlungen, welche dem Ansehen des D.H.S.V. schaden könnten,
- e) bei grober Unsportlichkeit anderen Hundesportlern oder offiziellen Personen gegenüber.

Art. 8. Ein Ausschluss kann vom Vorstand nur dann ausgesprochen werden:

a) nachdem der Beschuldigte seine Verteidigungsgründe mündlich geltend machen konnte. Unbeschadet einer eventuellen Berufung, für beide Parteien geltend, wird der Ausschluß erst mit 2/3 Stimmenmehrheit der nächst folgenden ordentlichen Generalversammlung rechtsgültig. Der verhängte Ausschluss tritt aber sofort in Kraft.

b) Außer einem Ausschluss kann der Vorstand folgende Sanktionen gegen seine Mitglieder verhängen.

- Suspension sämtlicher Funktionen und Aktivitäten bis 12 Monaten. Beim 1. Vergehen kann Strafaufschub genehmigt werden.

Art. 9. Das ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglied hat kein Anrecht an irgendeinem Vermögensanteil der Gesellschaft.

Vermögen und Einnahmen

Art. 10. Die Einnahmen des D.H.S.V. bestehen aus dem jährlichen Beitrag der Mitglieder, aus den Dressurtaxen, aus Spenden, Subsidien, Schenkungen und sonstigen Erlösen.

Verwaltung

Art. 11. Der D.H.S.V. wird durch den Vorstand geleitet. Der Vorstand besteht aus Präsident(in), Sekretär(in), Kassierer(in) und bis zu 4 Beisitzenden. Außerdem können nicht stimmberechtigte, vom Vorstand ernannte Berater an den Sitzungen teilnehmen.

Der Präsident, Sekretär und Kassierer werden durch die Generalversammlung abwechseln auf die Dauer von 3 Jahren, durch einfache Stimmenmehrheit gewählt und zwar im ersten Jahr der Präsident, im zweiten Jahr der Sekretär und im dritten Jahr der Kassierer.

Die übrigen Vorstandsmitglieder werden in einem geschlossenen Wahlgang mit einfacher Mehrheit bestimmt. Sie werden für die Dauer von 2 Jahren gewählt, jedoch erfolgt jährlich die Neuwahl der Hälfte der Vorstandsmitglieder die austretend und wiederwählbar sind. Die erste Serie wird durch das Los bestimmt.

Die Kandidaturen für einen Vorstandsposten müssen wenigstens 14 Tage vor der Generalversammlung, mittels Einschreibebrief, der Geschäftsstelle des D.S.H.V. zugeteilt werden.

Die Mitglieder des Vorstandes üben ihr Amt ehrenamtlich aus und müssen sich wenigstens alle 2 Monate versammeln.

Art. 12. Der Vorstand entscheidet in letzter Instanz in allen Angelegenheiten, die den Verein betreffen.

Der Vorstand verleiht Ehreenauszeichnungen und ernennt Ehrenmitglieder, sowie die aktiven Mitglieder.

Art. 13. In Erfüllung seiner Mission hat der Vorstand die weitgehendsten Machtbefugnisse. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz, die Generalversammlung oder die gegenwärtigen Statuten festgelegt ist, fällt unter seine Zuständigkeit.

Art. 14. Der Vorstand vertritt den D.H.S.V. in allen gerichtlichen Angelegenheiten, sei es als Kläger oder Beklagte.

Art. 15. Der Vorstand kann Mitarbeiter außerhalb seines Kreises hinzuziehen. Er bestimmt die Entschädigungen und Zuwendungen.

Art. 16. Der Vorstand versammelt sich auf Einberufung durch den Präsidenten oder dessen Stellvertreter wenigstens alle 2 Monate. Der Präsident muß auch eine Sitzung einberufen wenn die Hälfte des Vorstandes dies schriftlich verlangt.

Art. 17. Die Beschlüsse des Vorstandes sind gültig, wenn wenigstens die Hälfte der Mitglieder des Vorstandes anwesend ist. Die Beschlüsse werden durch Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder getroffen. Im Falle vom Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten oder des Stellvertreters ausschlaggebend. Von jeder Sitzung wird ein Protokoll angefertigt, das vom Präsidenten oder dessen Stellvertreter und vom Sekretär unterzeichnet wird. Dieser Bericht ist jedem Vorstandsmitglied binnen 14 Tage zu zustellen.

Art. 18. Die Mitglieder des Vorstandes, welche an 3 aufeinanderfolgenden Sitzungen unentschuldigt fernbleiben, sind als ausgetreten zu betrachten.

Art. 19. Die verbindliche Unterschrift wird in allen Vereinsangelegenheiten durch kollektive Unterschrift des Präsidenten, oder dessen Stellvertreters und des Sekretärs gegeben.

Generalversammlung

Art. 20. Die G.V. findet jedes Jahr im Monat Januar des darauffolgenden Kalenderjahres statt. Der Vorstand kann sie jedesmal einberufen wenn die Interessen des Vereins es verlangen. Er muß es tun innerhalb eines Monats auf Anfrage eines begründeten schriftlichen Antrages, von mindestens 1/3 Mitglieder.

Art. 21. Die Mitglieder werden schriftlich oder durch Veröffentlichungen in der Presse eingeladen, und zwar 21 Tage im voraus. Die Einladungen enthalten den Austragungsort, den Tag, den Zeitpunkt, die Tagesordnung, sowie eventuelle Vorschläge der Mitglieder.

Art. 22. Vorschläge und Reklamationen von Mitgliedern, sowie Kandidaturen für die Neuwahlen, müssen wenigstens 14 Tage vor der G.V. mittels Einschreibebrief der Geschäftsstelle des D.H.S.V. zugeteilt werden.

Art. 23. Anträge mit Vorschlägen über Statutenänderungenseitens der Mitglieder müssen bis spätestens vor der 46. Woche des Kalenderjahres schriftlich eingereicht sein,

Art. 24. Der Präsident, dessen Stellvertreter, oder ein vom Vorstand designiertes Vorstandsmitglied übernimmt den Vorsitz der G.V.

Art. 25. Die G.V. ist ordnungsgemäß gebildet und kann gültig tagen, wie viele Mitglieder auch immer anwesend oder durch eine Sondervollmacht vertreten sind. Sie faßt die Entschlüsse in Übereinstimmung mit den Art. 7 und 8 des Gesetzes vom 21 April 1928.

Art. 26. Die Beschlüsse der G.V. sind unantastbar. Dieselben werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefaßt, und in geheimer Abstimmung wenn dies von mindestens 5 Mitgliedern verlangt wird.

Eine schriftliche Zweistimme durch ein anderes wahlberechtigtes nicht anwesendes Mitglied ist statthaft.

Art. 27. Die Tagesordnung der G.V. wird vom Vorstand festgehalten. Die Tagesordnung muß folgende Punkte enthalten.

01. Ansprache des Präsidenten
02. Bericht des Sekretärs
03. Bericht des Kassierers
04. Entlastung des Kassierers durch die Kassenrevisoren
05. Wahl des Präsidenten, Sekretärs oder Kassierers
06. Wahl der anderen Vorstandsmitglieder
07. Wahl der Kassenrevisoren
08. Festsetzung des Beitrages
09. Eventuelle Vorschläge
10. Aufnahme, Austritt, Ausschluß eines Mitgliedes
11. Ehrung verdienstvoller Mitglieder
12. Ansprache der geladenen Gäste
13. Verschiedenes

Auflösung

Art. 28. Die Auflösung geschieht nach den Umständen und der Form, die das Gesetz vom 21 April 1928 vorsieht.

Bei Auflösung des Vereins werden die restlichen Gelder auf ein Sperrkonto gesetzt.

Bei der Neugründung eines unter demselben Namen geführten Vereins, stehen diese Gelder und das Material dem neuen Verein zur Verfügung.

Nach Ablauf einer Frist von 3 Jahren und bei keiner Neugründung wird Art. 20 des Gesetzes vom 21 April 1928 angewendet.

Verschiedene Bestimmungen

Art. 29. Der D.H.S.V. lehnt jegliche Verantwortung ab, im Falle von Unfällen, die sich während Veranstaltungen oder Versammlungen die unter ihrer Schirmherrschaft stattfinden, ereignen.

Art. 30. Bei eventuellem gerichtlichem Freispruch kann kein Mitglied Rechte oder Ansprüche gegenüber des D.H.S.V. geltend machen.

Art. 31. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen oder anders geregelten Fälle gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 21 April 1928.

Die Gründungsmitglieder des D.H.S.V. sind nachfolgend namentlich und mit ihrem jeweiligen Wohnsitz aufgeführt. Sie bestätigen durch ihre Unterschrift den Inhalt dieser Statuten.

1. Präsident: Jeannot Streveler, 12, rue du Pensionnat, L-9266 Diekirch
2. Sekretär: Carole Rennel, 236, rue P. Gansen, Niederkorn
3. Kassierer: Alfred Felten, 60, rue V. Hugo, Esch-sur-Alzette
4. Mitglied: J.P. Rennel, 236, rue P. Gansen, Niederkorn
5. Mitglied: Jos Wagner, 10, rue P. Gansen, Niederkorn
6. Mitglied: Gast Schaminé, 40, rue de l'Eau, Tétange

Diekirch, den 2. Dezember 2002.

Enregistré à Diekirch, le 17 janvier 2003, vol. 272, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(90265/999/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

GENINVESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 2.836.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 18 décembre 2002, vol. 211, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 janvier 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(90261/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

ASSURANCES MATHGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9190 Vichten, 67, rue Principale.

R. C. Diekirch B 5.997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2003, vol. 272, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(90262/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2003.

HEIN DECHETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 35.321.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 151 du 27 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 286 du 14 juin 1993, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 882 du 23 novembre 1999, capital converti en Euro suivant avis publié au Mémorial C n° 767 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour HEIN DECHETS, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(05504/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ALDEBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.491.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 23 février 2000 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes et de Messieurs Jean Quintus, Joseph Winandy et Koen Lozie, Administrateurs.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05462/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ALDEBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 24 février 1999 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement M. Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, qui terminera son mandat venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05463/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ALDEBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.491.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(05470/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ALDEBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.491.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(05471/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.
